

Le recteur

A

Monsieur le président de l'Université,
Mesdames et Messieurs les conseillers
techniques
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré
Mesdames et Messieurs les chefs de division

Rectorat

Saint-Denis, le 15 février 2010

Division
Des personnels
enseignants du
secondaire
(DPES)

DPES 3

Objet : mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation – phase intra-académique 2010 –
priorité au titre du handicap

Référence : Bulletin officiel n°10 du 5 novembre 2009 « mutation 2010 »
Note de service n°2009-158 du 28 octobre 2009

Dossier suivi par
Bureau du mouvement
Téléphone
02 62 48 10 02
Fax
02 62 48 11 11
Mél
mvt2010@ac-reunion.fr

Site internet
www.ac-reunion.fr

24, avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex 9
Ile de La Réunion

Une des priorités du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation 2010 est de favoriser le traitement des demandes de mobilité géographique des fonctionnaires handicapés.

L'objectif poursuivi est ici l'amélioration des conditions de vie de chaque personne concernée.

La procédure concerne les personnels titulaires, néo-titulaires, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou malade.

Dans le cadre du mouvement intra-académique 2010, les agents qui sollicitent une bonification de **1000 points** au titre du handicap sont invités d'ores et déjà à déposer un dossier médical avec toutes les pièces nécessaires et certificats médicaux, **avant le 5 mars 2010 pour les PEGC** et **avant le 4 avril 2010** pour les personnels enseignants du second degré, les personnels d'éducation et d'orientation auprès du médecin conseiller technique du recteur à l'aide de l'imprimé figurant en pièce jointe.

Rectorat de la Réunion
Docteur Frédéric Le BOT
Médecin conseiller Technique du Recteur
24, avenue Georges Brassens
97702 St-Denis Messag Cedex 9
Tél : 0262 48 13 01

Pour être recevable, tout dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- la délivrance de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour :
 - ❖ l'intéressé,
 - ❖ le conjoint (e) ou partenaire de PACS,
 - ❖ l'enfant handicapé,
 - ❖ l'enfant malade présentant une pathologie nécessitant des soins spécifiques.

Lorsque la demande concerne un enfant handicapé, le dossier devra comporter la notification de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) d'attribuer (ou non) l'allocation d'éducation d'enfant handicapé et précisant le taux d'incapacité de celui-ci.

- ou, à défaut, le récépissé de dépôt du dossier constitué en vue de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
- les justificatifs attestant que la mutation demandée contribuera à améliorer les conditions de vie de la personne handicapée.
- la demande de bonification formulée au titre du handicap (ci-joint)
- en cas de problème de santé grave, veuillez joindre la notification d'ALD (affection longue durée) et tous certificats médicaux et compte-rendus radio ou biologique justifiant l'état de santé de la personne concernée.

Je vous prie de bien vouloir informer tous les personnels concernés de votre établissement de ces dispositions.

Pour le Recteur et par délégation,
le Secrétaire Général



Eugène KRANTZ

**DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU
HANDICAP
MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2010**

Division des personnels de l'enseignement
secondaire (DPES)
Bureau du mouvement (DPES 3)
☎ 02 62 48 10 02 fax : 02 62 48 11 11
✉ mvt2010@ac-reunion.fr

Date limite de dépôt des dossiers auprès du Dr Le Bot :
1) **au plus tard le 5 mars 2010 pour les PEGC ;**
2) **au plus tard le 4 avril 2010 pour les personnels
enseignants du second degré**

PEGC

Personnel du 2nd degré

NOM :NE(E) LE :

PRENOM :

SITUATION ACTUELLE :

MAJORATION DEMANDEE EN RAISON DE LA SITUATION :

- DE L'INTERRESSE (E)
 D'UN ENFANT A CHARGE
 DU CONJOINT (E) OU PACS

RECONNAISSANCE DU HANDICAP :

RQTH (ou assimilé) candidat	RQTH (ou assimilé) conjoint	RH enfant

LE DOSSIER MEDICAL :

- REpond AUX CRITERES
 NE REpond PAS AUX CRITERES

OBSERVATIONS EVENTUELLES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

.....
.....
.....
.....

CONCLUSION :

- AVIS FAVORABLE
 AVIS DEFAVORABLE

Date :

Le médecin conseiller du recteur